



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTES PYRENEES**

Association Loi 1901  
Siège social : 4, rue Alphonse Daudet  
65000 TARBES

**Exercice clos le 31 août 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTES PYRENEES

Association Loi 1901  
Siège social : 4, rue Alphonse Daudet  
65000 TARBES

Exercice clos le 31 août 2019

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hautes Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 222 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 223 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre l'intégralité des 225 comptes rendus financiers lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 6 décembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



## BILAN DE L'ASSOCIATION

### *OCCE DES HAUTES PYRENEES*

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b><i>ACTIF IMMOBILISE</i></b>					<b><i>FONDS PROPRES</i></b>		
Logiciels informatiques	201	201			Fonds propres	43 467	43 174
Terrains					Report à nouveau	536 504	528 328
Constructions					Résultat de l'association	23 182	14 814
Installations et matériels d'activités	4 488	4 488	1	1	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 953	4 952	1	250	Total	<b>603 153</b>	<b>586 316</b>
Immobilisations en cours					<b><i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i></b>		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	<b>9 642</b>	<b>9 641</b>	<b>1</b>	<b>251</b>	Provisions pour charges	5 098	4 867
					Total	<b>5 098</b>	<b>4 867</b>
<b><i>ACTIF CIRCULANT</i></b>					<b><i>DETTES</i></b>		
Stocks	332		332	288	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	767		767	781	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	1 580		1 580	1 918	Fournisseurs	2 940	796
Autres créances (dont erreurs débitrices)	60		60	7 848	Dettes fiscales et sociales	3 606	4 391
Trésorerie	613 192		613 192	584 654	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 197		1 197	1 431	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	451	
Total	<b>617 128</b>		<b>617 128</b>	<b>596 920</b>	Produits constatés d'avance	1 882	800
					Total	<b>8 879</b>	<b>5 987</b>
<b>TOTAL</b>	<b>626 771</b>	<b>9 641</b>	<b>617 130</b>	<b>597 171</b>	<b>TOTAL</b>	<b>617 130</b>	<b>597 171</b>



## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### OCCE DES HAUTES PYRENEES

	2018/2019	2017/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	319 332	295 989
Ventes de produits	414 211	401 442
Prestations de service et animations	146 078	181 774
Subventions d'exploitation	259 954	258 197
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	70 173	91 262
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
<b>Total</b>	<b>1 209 747</b>	<b>1 228 664</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	310 611	295 281
Variation des stocks de fournitures à céder	-44	-74
Achats de fournitures administratives	587	717
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	776 339	807 201
Aides financières	400	
Impôts et taxes	338	1 358
Salaires	17 471	20 519
Charges sociales	5 531	7 502
Autres charges	48 796	67 519
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	19 471	31 976
Dotations aux provisions	231	671
Reports en fonds dédiés		
<b>Total</b>	<b>1 179 731</b>	<b>1 232 670</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>30 015</b>	<b>-4 006</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	703	10 407
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>10 407</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>703</b>	<b>10 407</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>30 718</b>	<b>6 401</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	39 597	50 635
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>39 597</b>	<b>50 635</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	47 133	42 222
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>Total</b>	<b>47 133</b>	<b>42 222</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-7 536</b>	<b>8 413</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>23 182</b>	<b>14 814</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	113 630	118 580
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	113 630	118 580

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES HAUTES PYRENEES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	617 129,83 €	597 170,69 €
Résultat de l'exercice :	23 181,92 €	14 814,17 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	223	225
dont coopératives et foyers agrégés :	222	225
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	0
Nombre de coopérateurs :	13 675	13 660
Heures de bénévolat du siège départemental	500	455
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 632	3 857
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	113 630 €	118 580 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant une légère baisse des produits et des charges liés aux activités éducatives dans les coopératives.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 30 298 € soit environ 2,65%

du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DES HAUTES PYRENEES

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	23 181,92	}	dont -8 893,47 pour le siège départemental dont 32 075,39 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	60,11	}	dont 60,11 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	450,77	}	dont 450,77 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	613 192,49	}	dont 44 612,63 pour le siège départemental dont 568 579,86 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 561,17 par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	19 470,50	}	dont 249,77 pour le siège correspondant aux amortissements dont 19 220,73 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			86,58 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	1 250 046,45	}	dont 73 761,43 pour le siège départemental dont 1 176 285,02 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 298,58 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	1 226 864,53	}	dont 82 654,90 pour le siège départemental dont 1 144 209,63 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 154,10 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			144,48 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	223	225
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	209	206
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	9	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	222	225
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4+9	11+1
Participants aux séances de formation (estimation)	40+9	70+1



## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DES HAUTES PYRENEES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b><i>ACTIF IMMOBILISE</i></b>					<b><i>FONDS PROPRES</i></b>		
Logiciels informatiques	201	201			Fonds propres	43 467	43 174
Terrains					Résultat du siege de l'association	-8 893	293
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 488	4 488	1	1	Total	<b>34 573</b>	<b>43 467</b>
Autres immobilisations corporelles	4 953	4 952	1	250	<b><i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i></b>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	5 098	4 867
Total	<b>9 642</b>	<b>9 641</b>	<b>1</b>	<b>251</b>	Total	<b>5 098</b>	<b>4 867</b>
<b><i>ACTIF CIRCULANT</i></b>					<b><i>DETTES</i></b>		
Stocks	332		332	288	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	767		767	781	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	1 580		1 580	1 918	Fournisseurs	2 940	796
Autres créances	60		60	7 848	Dettes fiscales et sociales	3 606	4 391
Trésorerie	44 613		44 613	41 805	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 197		1 197	1 431	Autres dettes	451	
Total	<b>48 549</b>		<b>48 549</b>	<b>54 070</b>	Produits constatés d'avance	1 882	800
<b>TOTAL</b>	<b>58 191</b>	<b>9 641</b>	<b>48 550</b>	<b>54 322</b>	Total	<b>8 879</b>	<b>5 987</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>48 550</b>	<b>54 322</b>


**COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL**
**OCCE DES HAUTES PYRENEES**

	2018/2019	2017/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	30 974	29 574
Ventes de produits	5 726	6 836
Prestations de service et animations	8 235	8 186
Subventions d'exploitation	24 647	19 300
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	3 207	11 367
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>72 788</b>	<b>75 264</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	4 998	4 362
Variation des stocks de fournitures à céder	-44	-74
Achats de fournitures administratives	587	717
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	52 032	49 018
Aides financières	400	
Impôts et taxes	338	1 358
Salaires	17 471	20 519
Charges sociales	5 531	7 502
Autres charges	861	762
Dotations aux amortissements et dépréciations	250	701
Dotations aux provisions	231	671
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>82 655</b>	<b>85 536</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-9 867</b>	<b>-10 272</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	555	10 407
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>555</b>	<b>10 407</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>555</b>	<b>10 407</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-9 311</b>	<b>135</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	418	158
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>418</b>	<b>158</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		0
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>418</b>	<b>158</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-8 893</b>	<b>293</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	13 750	12 513
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	13 750	12 513



## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2019, dont le total est de 48 549.97 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de 8 893.47 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	201,16			201,16
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 488,28			4 488,28
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 952,58			4 952,58
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>9 642,02</b>			<b>9 642,02</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

NEANT

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	201,16			201,16
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	4 487,51			4 487,51
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 702,23	249,77		4 952,00
Mobilier de bureau	20%				
<b>Total</b>		<b>9 390,90</b>	<b>249,77</b>		<b>9 640,67</b>

#### 2. Immobilisations financières

NEANT

**3. Stocks**

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas coop cycle 1	144.00
Agendas coop cycle 2&3	16.40
Livre du maître	31.50
Compta Coop Web	140.00
	<b>331.90</b>

**4. Coopératives et usagers divers**

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	465,40		465,40
Usagers autres	301,44		301,44
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>766,84</b>		<b>766,84</b>

**5. Comptes courants OCCE (débiteurs)**

Fédération Nationale (Participation honoraires CAC)	2 230.00
Fédération Nationale (Calendriers/planning 2019+Agendas&L.M C2)	- 650.00
	<b>1 580.00</b>

**6. Autres créances**

Mutuelle collective	60.11
	<b>60.11</b>

**7. Trésorerie**

Banque Populaire	8 824.66
Mutualisation Placement	4 620.00
Livret A (coop+siège)+intérêts	31 139.27
Crédit Coopératif	28.70
Caisse	0.00
	<b>44 612.63</b>

**8. Charges constatées d'avance**

Fédération Nationale (calendriers 2019/Planning+Ag)	650.00
Chantier THEA	302.00
Oxemail (4/12)	74.50
Dropbox	33.00
Norton	23.33
CNEA cot 4/12	47.03
Abonnement Adobe (4/12)	9.28
Abonnement A&E (4/12) 2019	58.00
	<b>1 197.14</b>

**III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN****1. Fonds propres**

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode (*)	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	43 174,14		292,79		43 466,93
Résultat de l'exercice	292,79		-292,79	-8 893,47	-8 893,47
<b>TOTAL</b>	<b>43 466,93</b>			<b>-8 893,47</b>	<b>34 573,46</b>



## 2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	4 867,14	230,53		5 097,67
<b>Provisions pour charges</b>	<b>4 867,14</b>	<b>230,53</b>		<b>5 097,67</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>4 867,14</b>	<b>230,53</b>		<b>5 097,67</b>

Dotations / reprises d'exploitation	230,53
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>230,53</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet \_\_\_\_\_  
**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

## 3. Fonds dédiés

NEANT

## 4. Emprunts et dettes assimilées

NEANT

## 5. Fournisseurs

Mécabureau 2 940.00  
**2 940.00**

## 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés dus aux salariés 1 812.23  
Urssaf 758.93  
Retraite complémentaire 340.12  
Formation prof. continue 226.28  
Prévoyance 28.88  
Charges sociales sur congés payés 439.70  
**3 606.14**

## 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

NEANT

## 8. Autres dettes

Coop OZON (clôture 01.09.17) 430.77  
Chq attente N.Alonso Laumonier (régul) 20.00  
**450.77**

## 9. Produits constatés d'avance

Coop MARSEILLAN (agendas 2019/20) 48.60  
FDVA 1 2019 (4/12) 1 000.00  
FDVA 2 2019 (4/12) 833.33  
**1 881.93**



## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 675	13 660
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,14 €	1,06 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>30 768,75</b>	<b>29 570,00</b>
Cotisations versées à la Fédération	15 179,25	14 889,40
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>15 179,25</b>	<b>14 889,40</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions conseil régional (SISQA)	1 230,00	
Subventions conseil départemental	6 000,00	11 800,00
CANOPE	3 300,00	4 700,00
Réseau Pyrénée Viv	3 550,00	
Autres (aide coop)	400,00	
DRJSCS FDVA	10 166,67	2 800,00
<b>Total</b>	<b>24 646,67</b>	<b>19 300,00</b>
Dont versées aux coopératives	1 630,00	

### 3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Autres aides (CNEA, CAC)	2 867.48
Services Photocopies (coop, autres usagers)	301.44
Services Plastifications (autres usagers)	7.20
Remb frais postaux	<u>30.65</u>
	<b>3 206.77</b>

### 4. Produits exceptionnels

Don Adèle PAGAN adh 18/19	11.50
Don Frédérique GAILHANOU adh 18/19	7.50
Don Nicole ALONSO LAUMONIER adh 18/19	12.50
Don Nicole ALONSO LAUMONIER livres	4.00
Don Isabelle SOULES adh 18/19	7.50
Don Coop Carnot BAGNERES	<u>375.00</u>
	<b>418.00</b>

### 5. Charges exceptionnelles

NEANT

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 2 961.12 €. Echéance du contrat : 07/2023)	<u>11 597.72</u>
	<b>11 597.72</b>

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 3. Mise à disposition et bénévolat

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Tarbes, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 4 rue Alphonse Daudet 65000 Tarbes (environ 59 m<sup>2</sup>-convention octobre 2016).

#### b) Bénévolat



Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'a pas été valorisé.  
A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ ¼ d'emploi à temps plein.

#### 4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

#### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Occitane :**

La mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Occitane (convention du 01/09/2005) et s'est close en avril 2018 sous son ancien format. La trésorerie mutualisée est rémunérée suivant la convention « MaxiTréso » sur une base trimestrielle.

Le siège possède également un livret A.

Le compte «centralisateur» (ou pivot) a été clôturé.

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	223	225
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	583 742.39	564 460.66
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	555.18	10 407.34
Montant des impôts dus par l'AD	-	993.21
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>555.18</b>	<b>9 414.13</b>
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100%